

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

**Septième Conférence des Directeurs des pêches**  
(28 février – 4 mars 2011, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

**Document de travail 1**

Original : anglais

**Rapport du Directeur de la  
Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS  
Mars 2011**

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
[www.spc.int/fame/](http://www.spc.int/fame/)



# **RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS DE LA CPS**

## **Mars 2011**

### **Introduction**

1. En règle générale, le présent document de travail offre un aperçu des objectifs et de la structure de la Division, des travaux réalisés au cours de l'année écoulée, des effectifs et du budget, et aborde des questions diverses. Étant donné que la plupart de ces informations figurent maintenant dans le rapport annuel de la Division pour l'année 2010, le présent document sera avant tout consacré aux progrès accomplis sur certains points stratégiques soulevés lors de la Conférence de 2009 et des échanges informels avec les Directeurs des pêches en 2010. Il recense par ailleurs quelques sérieuses lacunes dans le programme de travail et, à cet égard, nous souhaiterions que les Directeurs des pêches se prononcent en faveur d'une mobilisation de ressources supplémentaires.

### **Projets stratégiques**

#### ***Examen des activités***

2. Les Directeurs des pêches ont décidé, lors de leur dernière Conférence, de lancer une procédure d'évaluation des Programmes pêche côtière et pêche hauturière. Des consultants indépendants se sont entretenus avec de nombreux participants et les conclusions de l'évaluation se sont révélées globalement positives. Les principaux points peuvent se résumer comme suit :

- a. Les Programmes pêche côtière et pêche hauturière restent efficaces.
- b. La CPS est la seule organisation du Pacifique à jouer un véritable rôle de chef de file dans nombre de domaines du secteur halieutique.
- c. La demande de services proposés par la CPS dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture reste très forte parmi les pays membres.
- d. La CPS prône une utilisation accrue des stratégies de pays en matière de gestion et elle obtient des résultats positifs.
- e. Il serait utile que les Programmes pêche hauturière et pêche côtière partagent un même Plan stratégique étant donné que leurs grands objectifs sont les mêmes ; ils pourraient, dans certains cas, partager les mêmes services de soutien.
- f. Certaines carences ont été constatées au niveau stratégique, en ce sens que les conséquences de la mise en œuvre de certains plans et stratégies récents ne semblent pas avoir été pleinement intégrées dans le Plan stratégique.
- g. Certaines insuffisances de nature opérationnelle ont été constatées puisque le lien entre, d'une part, les activités et les résultats et, d'autre part, les objectifs, n'a pas pu être clairement établi.
- h. Il est nécessaire d'apporter une série de modifications pour recadrer les services dispensés par la Division et répondre ainsi à l'évolution des besoins et des défis auxquels sont confrontés les États et Territoires insulaires océaniques.
- i. Il convient d'être prudent lors de la mise en œuvre de la politique de décentralisation de la CPS concernant la Division.

3. Le Comité d'évaluation a formulé vingt recommandations dont dix-huit ont été approuvées par la CPS et sont progressivement mises en œuvre.

#### ***Plan stratégique***

4. En 2009, un nouveau Plan stratégique a été élaboré pour la période 2010-2013, intégrant les objectifs et les résultats arrêtés par la sixième Conférence des Directeurs des pêches, ainsi que les principales recommandations issues de l'évaluation des services. Les objectifs et les résultats ont à nouveau été examinés à la réunion du Comité des pêches du Forum, avant d'être approuvés par les Ministres des pêches des pays membres du Forum. Le CRGA réuni en sa trente-neuvième session a donné son aval à la version définitive du plan, et le document a été imprimé et diffusé avant la fin de l'année 2009.

5. Le Plan stratégique constitue l'assise du programme de travail pour 2010, mais il est appelé à évoluer. En 2011, un nouveau volet consacré à la recherche sur les effets du changement climatique a été ajouté aux objectifs du Programme pêche hauturière. À la fin de la même année, le Plan fera officiellement l'objet d'une évaluation et il est probable que les objectifs du Programme pêche hauturière soient recadrés afin de les adapter à sa structure.

### ***Intégration des services de la CPS***

6. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a poursuivi l'intégration des services au sein des différentes sections (travail mené en collaboration sur les projets de gestion communautaire et les nouvelles méthodes de pêche), des différents programmes (travail sur le vivaneau et collecte de données sur la pêche thonière artisanale) et des différentes divisions (sécurité alimentaire et changement climatique).

### ***Collaboration entre la CPS, l'Agence des pêches du Forum, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, ainsi que d'autres organisations régionales et projets internationaux***

7. La CPS et l'Agence des pêches du Forum ont tenu des consultations techniques au début de l'année 2010 et à nouveau en 2011 afin parvenir un accord de collaboration, prévoyant notamment l'élaboration d'une demande de financement conjointe à adresser au Programme néo-zélandais d'aide internationale (ex-NZAid) en vue de renforcer les capacités régionales de soutien aux programmes nationaux d'observation. Le mandat de prestation de services au profit de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central a été renouvelé pour une période de trois ans (2010-2012) et un financement supplémentaire a été obtenu de la Commission en vue d'assurer la prestation de ces services. Les agents du Programme pêche hauturière ont continué à travailler en étroite collaboration avec la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT) sur des questions d'intérêt commun, en particulier le marquage du thon obèse dans le Pacifique central, l'échange de données et les méthodes d'évaluation des stocks. Ils ont participé à plusieurs ateliers organisés par l'Initiative du Triangle de Corail.

### ***Conseils stratégiques, notamment sous l'angle économique, en matière de pêche côtière et littorale***

8. Le recrutement, en 2010, d'un Conseiller en science et gestion de la pêche côtière a permis de renforcer les capacités dans ce domaine, notamment sous forme de conseils juridiques sur la pêche côtière. D'autres cadres de la Division ont également prêté assistance dans ce domaine. Un Chargé du développement de la pêche (économie) a été recruté afin de pourvoir un des postes traditionnels de Chargé du développement de la pêche. Dans le cadre d'un effort plus vaste visant à élargir la gamme de services dispensés par le Programme pêche côtière, la Division recrute actuellement un Chargé du développement de la pêche (valorisation des produits) en vue d'aider les États et Territoires à résoudre les questions liées à l'accès aux marchés des produits halieutiques.

### **Gestion de projets**

9. À l'occasion de la sixième Conférence des Directeurs des pêches, les participants ont constaté avec inquiétude que la Division était tributaire d'un financement accordé au titre de projets. Ils ont pris acte du fait que les carences de financement entre les projets pouvaient perturber les prestations de services, que le financement adossé à des projets pouvait limiter les activités à certains groupes d'États/Territoires membres tout en excluant d'autres, et, plus particulièrement, que les projets financés au titre du 10<sup>e</sup> FED pour les pays ACP du Pacifique n'ont prévu aucune assistance en faveur des PTOM.

10. Il n'existe aucune solution immédiate à ces problèmes. La Division a dû rechercher des sources de financement accordé au titre de projets pour répondre aux demandes croissantes de services formulées par les États et Territoires membres, et elle tient à remercier très sincèrement ses partenaires de leur réponse positive. Dans le budget rectificatif de l'année 2010, la Division est financée à 68 pour cent par des fonds alloués à des projets ; le chiffre correspondant à l'année 2011 sera probablement plus élevé lorsque de

nouveaux projets seront pris en considération. Les fonds réservés aux travaux à réaliser dans les pays ACP du Pacifique représentent la majeure partie de ce financement accordé au titre de projets.

11. La CPS collabore avec un comité de représentants de pays membres afin d'élaborer une stratégie de financement plus viable à long terme. Le document de travail 3 invite les Directeurs des pêches à choisir, parmi les volets du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, ceux qui doivent bénéficier d'un financement régulier par opposition à ceux financés adéquatement par des fonds alloués aux projets. Bien sûr, les bailleurs de fonds doivent également être convaincus de l'utilité du financement à long terme des programmes de la CPS – ce qui, pour l'un d'entre eux, n'est pas le cas actuellement. Toutefois, il est possible que l'Union européenne soit disposée, pour le prochain cycle de financement, à envisager de revoir le principe de l'aide affectée à des projets et de privilégier davantage une approche-programme.

12. En ce qui concerne les projets menés dans les pays ACP et les PTOM, la Division géosciences et technologies appliquées (ancienne SOPAC) élabore actuellement une demande de financement en complément de celle introduite au titre du projet *Integre* en faveur des PTOM qui sera sans doute mis en œuvre par la CPS. Tout en garantissant une certaine collaboration au niveau des activités, le projet reste essentiellement axé sur la gestion des déchets et non sur la pêche.

## **Biosécurité aquatique**

13. Les questions liées au programme de travail seront débattues principalement dans le contexte des exposés présentés par chaque Programme. Par conséquent, le présent document n'examine que quelques cas de figure où la CPS n'est pas parvenue à mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires recensés lors des dernières réunions.

### ***Biosécurité des espèces aquatiques***

14. La biosécurité des espèces aquatique et la gestion sanitaire des animaux aquatiques constituent, depuis un certain temps, un obstacle au développement de l'aquaculture dans la région. Bien que la CPS ait été en mesure de prodiguer des conseils ponctuels sur demande, elle n'a pas été à même de résoudre de nombreux problèmes auxquels est confrontée la région – incapacité de diagnostiquer correctement des maladies et absence des compétences nécessaires à l'analyse des risques. Plus récemment, les participants à la conférence sur l'aquaculture tenue à Tahiti en 2010 ont préconisé l'adoption d'une approche régionale coordonnée de la gestion sanitaire des animaux aquatiques. Les participants ont proposé, à cette fin, de solliciter le concours de bailleurs de fonds, vu le rôle croissant de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire régionale.

### ***Vivaneaux***

15. Lors de leurs dernières conférences, les Directeurs des pêches ont demandé à la CPS de dispenser une assistance accrue aux États et Territoires membres dans le domaine de l'évaluation des stocks de vivaneaux. En réponse à cette requête, nous avons :

- Confié à des experts-conseils la mission d'évaluer l'état des stocks de vivaneaux dans les États et Territoires membres en exploitant, en particulier, les données disponibles en la matière ;
- Dispensé une assistance technique aux étudiants de maîtrise es sciences en Nouvelle-Calédonie afin de leur permettre d'évaluer les stocks de vivaneaux du Territoire ;
- Commencé à dispenser une assistance technique à un étudiant-doctorant des Tonga, qui étudie en Nouvelle-Zélande, afin qu'il puisse évaluer les stocks de vivaneaux dans son pays.

16. Malheureusement, l'expérience menée en Nouvelle-Calédonie et les indications émanant de pays autres que les Tonga, révèlent que la qualité des données disponibles sur les stocks de vivaneaux ne permet pas d'effectuer une évaluation susceptible de contribuer à une gestion fiable de ces stocks. Par conséquent, la priorité devra être accordée à la collecte de meilleures données à l'échelon national. Les bailleurs de fonds sont actuellement sollicités afin de soutenir l'organisation d'un séminaire permettant de définir les critères à

respecter en matière de données, de mettre en place une base de données de type TUFMAN pour les vivaneaux, et de mener à bien un projet pilote de collecte de données à terre dans un État ou Territoire insulaire océanien. Un soutien devra également être apporté à la collecte de données et à l'évaluation des stocks afin d'améliorer la gestion de cette ressource de première importance pour la sécurité alimentaire, les revenus et, dans certains pays, les recettes d'exportations.

### **Écologie des thonidés et changement climatique**

17. Les participants à la sixième Conférence des Directeurs des pêches *« se sont félicités de l'amélioration de la modélisation et de l'analyse des stocks de thonidés à l'échelle des ZEE des membres, ainsi que de l'analyse proposée des effets des aires marines protégées aménagées en haute mer et des effets du changement climatique sur les ressources halieutiques »*. Des progrès substantiels ont été accomplis au cours des dernières années, avec la mise en place du modèle SEAPODYM. Certaines des projections obtenues grâce à ce système concernant l'impact du changement climatique sur les stocks de thonidés seront présentées jeudi lors d'une séance spéciale. D'autres activités de modélisation du changement climatique sont prévues dans le cadre du projet de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) intitulé « Gérer le changement climatique dans la région océanienne ».

18. Bien que ces travaux fournissent les meilleures projections disponibles concernant l'incidence du changement climatique sur les ressources thonières régionales, la qualité des modèles reste tributaire de celle des données sur lesquelles ils sont basés. Le modèle SEAPODYM anticipe la réaction des thonidés aux changements survenant dans l'écosystème, mais notre compréhension de ce dernier reste très lacunaire. En outre, contrairement aux projections relatives au climat de surface, qui reposent sur la comparaison de résultats issus de nombreux modèles informatiques, la totalité de nos projections actuelles se fonde sur le seul modèle SEAPODYM. Afin de mieux informer les États et Territoires membres de l'impact du changement climatique et de prévoir des mesures d'adaptation, il est proposé de solliciter davantage de ressources pour mener à bien un programme permettant de mieux comprendre les relations trophiques, de surveiller l'évolution du micronecton – élément de base de la chaîne alimentaire – et de développer le modèle EcoPath (un progiciel existant pour les écosystèmes halieutiques) pour les ressources thonières du Pacifique occidental, de sorte qu'il puisse servir de base à des comparaisons avec le modèle SEAPODYM. L'analyse du régime alimentaire des thonidés fournit également des données de référence majeures sur l'état et la composition des niveaux trophiques intermédiaires de l'écosystème – utilisation effective du thon en tant que mécanisme d'échantillonnage – susceptibles de fournir des informations sur les effets du changement climatique.

19. La modification de la répartition de la ressource est un des principaux effets anticipés du changement climatique sur les stocks de thonidés – effet de tout premier plan pour les États et Territoires membres. Le marquage nous a permis de recueillir la majeure partie des informations dont nous disposons sur les déplacements des thonidés et il serait utile d'élaborer une stratégie de marquage à long terme afin d'obtenir les informations permettant d'affiner les prévisions et de surveiller les effets du changement climatique sur les déplacements et la répartition des ressources thonières.

### **Rapport au CRGA**

20. Le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) est le principal organe directeur de la CPS. Lors des dernières conférences techniques, les Directeurs des pêches ont formulé des recommandations qui ont ensuite été soumises à l'approbation du CRGA avant de devenir partie intégrante des politiques ou des plans de l'Organisation. Cette démarche semble s'être fragilisée dernièrement et, même si les points de vue exprimés par les Directeurs des pêches sont certes pris en compte dans les plans de travail et les budgets approuvés par le CRGA, il n'existe aucun rapport particulier sur les recommandations de la Conférence des Directeurs des pêches. Il est proposé de rétablir cette procédure de sorte que les représentants des États et Territoires membres (issus en principe des Ministères des affaires étrangères) soient dûment informés de l'avis des spécialistes.

## Conclusions et recommandations

21. Les Directeurs des pêches sont invités à prendre acte des progrès accomplis au regard d'un certain nombre de questions stratégiques soulevées à la dernière Conférence.

22. Il est recommandé que les Directeurs des pêches soutiennent les efforts déployés par la CPS afin d'obtenir des sources de financement supplémentaires au titre de projets et ce, en vue de soutenir les États et Territoires membres dans les domaines suivants :

- biosécurité des espèces aquatique et santé animale ;
- évaluation des stocks de vivaneaux et collecte de données;
- amélioration de la modélisation de l'écologie des thonidés et du changement climatique.